

**RÈGLEMENT DU CONCOURS**  
Foot Locker Look Twice  
du 20 août au 9 septembre 2012

Ce concours Foot Locker sur Facebook est organisé par Freedom Sportsline Ltd - 363-367 Oxford Street, London W1C 2LA (ci-après, le "Promoteur").

**Aucun achat n'est requis pour s'inscrire et participer au concours Foot Locker Twice.**

**Ce règlement régit le déroulement du concours. En participant, vous acceptez le règlement de ce concours. Veuillez lire attentivement le règlement avant de vous inscrire au concours.**

**1. QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS ?**

Le Concours est ouvert à toute personne résident au Royaume Uni, en Allemagne, en France et en Espagne. Les employés du Promoteur, de ses filiales, de ses agents ou de toute autre entreprise impliquée dans l'administration de ce Concours, ainsi que les membres de leur famille, ne sont pas autorisés à participer. Aucun achat n'est nécessaire pour participer au concours.

**2. COMMENT SE DÉROULERA LE CONCOURS ?**

Le concours Look Twice de Foot Locker se déroulera du 20 août au 9 septembre 2012. Pour s'inscrire au concours, les participants doivent se rendre sur l'un de ces deux sites : [www.facebook.com/footlocker.eu](http://www.facebook.com/footlocker.eu) ou [www.looktwice.eu](http://www.looktwice.eu).

Les participants seront face à un mur virtuel de baskets Converse et devront retrouver les paires de baskets identiques en retournant les cartes. Pour remporter la partie, il est nécessaire de retrouver au moins 5 paires. Les joueurs commenceront par affronter un bot/le coach Look Twice. Les bots sont programmés de façon à faire de chaque partie un nouveau défi. La première partie se jouera toujours face à des bots. Si le joueur remporte cette première partie, il obtiendra un ticket gagnant. Il pourra se rendre dans un magasin Foot Locker de son pays de résidence uniquement pour découvrir son lot. Le ticket gagnant pourra être téléchargé puis imprimé ou envoyé par email.

Après avoir remporté un ticket gagnant, les joueurs pourront atteindre le second niveau de jeu où ils affronteront leurs amis Facebook ou d'autres joueurs sélectionnés au hasard. Pour chaque partie gagnée, le joueur reçoit des points cumulables qui sont récapitulés au classement général des meilleurs joueurs. Les joueurs peuvent choisir d'affronter un joueur différent à chaque partie. Si aucun adversaire n'est disponible, ils peuvent jouer contre un bot. Le bot est programmé pour faire de chaque partie un nouveau défi. Remporter une partie contre l'ordinateur rapporte également des points ainsi que des points bonus en cas de triplé.

Les points sont attribués selon :

- 1) le nombre de paires trouvées – 100 points par paire
- 2) le bonus temps - plus les joueurs gagnent vite, plus ils reçoivent de points bonus. Les points bonus ne sont remportés que si le joueur gagne la partie.
- 3) Le mode gagnant – pour chaque partie jouée en mode gagnant, c'est-à-dire remportée avec une barre de vie intacte, le joueur gagne des points bonus (100 points/partie remportée en « mode gagnant »)

Les points susnommés sont additionnés et constituent le score total de points remportés par le joueur lors du jeu.

À la fin de la partie s'affiche le classement des meilleurs scores des autres joueurs des 4 autres pays participants.

Si le joueur n'accepte ni les demandes de permission Facebook ni les conditions générales, il ne pourra pas s'inscrire au jeu et ne sera pas admissible aux prix du concours.

### 3. PRIX

Les prix à remporter sont classés selon deux catégories. La première concerne les trois premières parties du jeu.

Après avoir remporté les trois premières parties, les joueurs obtiennent un ticket gagnant. Ils doivent se rendre dans l'un des magasins Foot Locker participants de leur pays de résidence pour découvrir leur prix.

- Les tickets gagnants peuvent être échangés entre le 20 août et le 30 septembre 2012 dans tous les magasins Foot Locker participants d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Espagne et de France.
- Parmi tous les tickets gagnants, 100 paires de Converse Peelback sont à gagner d'une valeur de 84,99 €. Tous les autres tickets gagnants sont des bons de 5 Euros de réduction valables pour l'achat d'un produit de la marque Converse d'une valeur minimale de 40 Euros dans un magasin Foot Locker.
- Un seul ticket d'origine n'est valable par transaction et par client.
- Les tickets n'ont aucune valeur monétaire.
- Les bons de réductions ne sont pas valables sur les offres concernant plusieurs articles (2 pour...) et ne sont pas cumulables avec les autres offres promotionnelles ou remises en cours.
- Les bons de réduction ne sont pas valables sur les articles signalés en magasin.
- Les bons ne sont pas valables sur [www.footlocker.eu](http://www.footlocker.eu)
- Aucune remise ne s'applique lors de l'achat de cartes ou de chèques cadeau
- Les membres du personnel de Foot Locker et des agences de promotion en charge de la campagne de publicité du concours ne sont pas autorisés à participer.

La seconde catégorie de prix concerne les parties suivantes. Les 25 joueurs en tête du classement à la fin de l'opération (9 septembre) recevront chacun une paire de Converse Peelback. Ces prix seront attribués aux gagnants à la fin de l'opération, entre le 9 et le 14 septembre.

Un grand prix est également à remporter : 1 an de produits de la marque Converse (soit 12 paires de sneakers Converse). Ce prix sera décerné au hasard à un joueur ayant remporté les 3 premières parties et reçu un ticket gagnant.

### 4. LES GAGNANTS

Les gagnants seront prévenus par email dès que possible entre le 9 et le 14 septembre. Si un gagnant renonce à son prix ou ne répond pas avant le 30 septembre, son prix sera perdu et ne pourra être remplacé.

### 5. DÉCLARATION DU PARTICIPANT

Il pourra être demandé aux gagnants de participer aux activités publicitaires et promotionnelles du Promoteur, sans rétribution financière. De plus, le Promoteur aura le droit, à son entière discrétion, et sans offrir de paiement ni demander la permission du gagnant, d'utiliser les vidéos, les photos, le nom, la région de résidence ou les centres d'intérêt du gagnant afin d'annoncer le vainqueur de la promotion ou à d'autres fins promotionnelles.

Par la présente, vous donnez votre accord au Promoteur d'utiliser ces vidéos, photos, nom, région de résidence ou centre d'intérêt, et vous acceptez que ces informations et/ou ces images puissent être postées sur le site Internet du Promoteur ou sur tout site géré par toute société affiliée du groupe Foot Locker, ou utilisées sur tout autre support à des fins marketing ou commerciales, sans compensation ni accord préalable de votre part. Le Promoteur disposera de tous les droits liés à de telles images et à leur utilisation.

### 6. DONNEES PERSONNELLES

Vos informations personnelles seront utilisées en vue de réaliser le concours et de vous envoyer des communications et/ou des promotions liées au concours et, si vous vous êtes inscrit(e), pour vous envoyer des newsletters et des informations sur les initiatives promotionnelles et marketing lancées par le Promoteur.

Le Promoteur transférera ou autorisera uniquement l'accès à vos informations personnelles aux sociétés affiliées et/ou à des tiers dans la mesure où cela est nécessaire pour la réalisation de ce concours ou pour vous envoyer des newsletters.

Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, corriger, annuler ou refuser vos informations personnelles en contactant [questions@footlocker.eu](mailto:questions@footlocker.eu), et en indiquant clairement vos nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail [promotions@footlocker.eu](mailto:promotions@footlocker.eu).

En s'inscrivant à ce concours, tous les participants consentent au traitement et à l'utilisation de ces informations.

## **7. CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ**

Sauf dans le cas d'une négligence, d'une erreur ou d'actes ou d'omissions délibérés de la part du Promoteur et de ses agents, le Promoteur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte, de dommage, de corruption, de retard, de mise en quarantaine ou de non-réception des inscriptions par le Promoteur, quelle qu'en soit la cause ; et le Promoteur n'est pas responsable ni redevable en cas de panne technique, matérielle, logicielle, du serveur, du site Internet ou autre, ni de panne ou de dommage de toute sorte.

Le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout individu considéré comme sabotant le processus d'inscription ou le déroulement du concours, ou comme violant le règlement de ce concours. Toute tentative d'un participant de causer du tort au concours peut être considérée comme une violation des lois civiles et criminelles, et le Promoteur se réserve le droit de demander des indemnités et/ou toute autre compensation autorisée par la loi au participant en question.

Dans le cas d'une erreur évidente dans ce règlement, d'une illégalité, ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable du Promoteur empêchant l'administration de la promotion, le Promoteur se réserve le droit de modifier ce règlement ou de renoncer à la promotion. Le Promoteur ne pourra être tenu pour responsable de toute forme de perte ou de déception provoquée par les mêmes facteurs. Dans de telles circonstances, le Promoteur prendra toutes les initiatives raisonnables pour prévenir les participants de tout changement ou de toute annulation.

## **8. CONFORMITE ET LOI APPLICABLE**

Le règlement de la promotion est disponible via l'application Facebook Look Twice de Foot Locker à l'adresse suivante : [www.facebook.com/footlocker.eu](http://www.facebook.com/footlocker.eu). Les candidats qui ne se conforment pas au règlement ou qui soumettent une contribution à caractère incomplet, incorrect ou frauduleux ne seront pas admissibles à gagner des prix dans le cadre du présent Concours. En soumettant une contribution, les candidats acceptent d'être tenus par le règlement.

Dans l'éventualité où une quelconque disposition ou une partie du Règlement serait jugée nulle ou non applicable, telle disposition ou partie du règlement serait alors réputée non écrite et les autres règles demeureront en vigueur.

Le nom du Promoteur est Freedom Sportslines Ltd., et l'adresse de son siège social est : 363-367 Oxford Street, London W1C 2LAP.O. Box 6352, London W1A 2BF, enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le N°1779106.

Cette opération est conforme aux Lois d'Angleterre. Tout litige ou toute interprétation concernant ces conditions générales sera traité par les tribunaux compétents de la ville de Londres, Angleterre.

## **9. REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire de 0.11€/Participant) et les frais de timbre (tarif lent en vigueur) pour la demande de règlement et/ou la demande de remboursement des frais de connexion, pourront être remboursés dans la limite d'une demande par Participant pour la durée du Concours, sur demande écrite. La demande de remboursement doit contenir les éléments suivants :

- Le nom et prénom du Participant ;
- Son adresse e-mail ;
- Son adresse postale ;
- Le numéro de téléphone communiqué pour la participation au Concours ;
- Le jour et l'heure exacte de connexion ;
- Un RIB ou RIP.

Seront toutefois exclues les demandes de remboursement des frais de connexion pour un accès forfaitaire à Internet (ex : câble, ADSL...) dès lors que la connexion au Site pour participer au Concours ne génère aucun engagement financier à sa charge.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Toute demande doit être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Foot Locker France SAS,  
« Foot Locker Look Twice »  
124 rue de Verdun, 2ème étage,  
92800 PUTEAUX

Toute demande doit être adressée au plus tard un mois après la fin du Concours (cachet de la Poste faisant foi).

Conditions générales de participation sur le site : [www.facebook.com/footlocker.eu](http://www.facebook.com/footlocker.eu)

## **10. MODIFICATIONS**

10.1 La SOCIETE Freedom Sportsline Ltd se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la (les) dotations pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Règlement concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

10.2 Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître Hélène PECASTAING, et tout Joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu. Tout Joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

## **11. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

11.1 Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

11.2 Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

Foot Locker France SAS,  
« Foot Locker Look Twice »  
124 rue de Verdun, 2ème étage,  
92800 PUTEAUX

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

11.3 Il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou orale concernant le Jeu.